

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DE SAINTE-HELENE-DU-LAC

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 5 mai 2023, n°ICPE-2023-036, une enquête publique est ouverte **en mairie de Sainte-Hélène-du-Lac, du mardi 30 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus**, sur la demande présentée par la **société NOVALPQUARTZ**, dont le siège social est situé 354 VOIE MAGELLAN - BATIMENT CLEAN ESPACE ALPESPACE - 73800 SAINTE HELENE DU LAC, **en vue d'obtenir** l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication et de traitement de pièces de quartz sur le territoire de la commune de **Sainte-Hélène-du-Lac**.

L'enquête porte sur une demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L181-1 du code de l'environnement, autorisation au titre de l'article L512-1 du code de l'environnement (ICPE).

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public du **mardi 30 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en mairie de **Sainte-Hélène-du-Lac**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 16h à 18h ;

- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> (rubriques *Politiques publiques / Environnement risques naturels et technologiques / Environnement / Installations classées pour la protection de l'environnement / Autorisation environnementale unique*).

- sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : [pref-icpe@savoie.gouv.fr](mailto:pref-icpe@savoie.gouv.fr).

**Monsieur Bernard CARTANNAZ**, commissaire enquêteur, suppléé par madame **Nathalie GRYNSPAN**, recevra le public en **mairie de Sainte-Hélène-du-Lac où il effectuera des permanences** :

- **le mardi 30 mai 2023 de 17h à 19h ;**
- **le vendredi 16 juin 2023 de 16h à 18h ;**
- **le mercredi 28 juin 2023 de 14h 16h.**

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie de **Sainte-Hélène-du-Lac** pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de **Sainte-Hélène-du-Lac** ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe@savoie.gouv.fr](mailto:pref-icpe@savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront annexées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais et tenues à la disposition du public en mairie de **Sainte-Hélène-du-Lac**.

Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État en Savoie.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement », en mairie **Sainte-Hélène-du-Lac**, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société NOVALPQUARTZ est le préfet de la Savoie.